



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5183

Soutien au lancement par la Renaissance du Vieux-Lyon d'une "aide au petit patrimoine" -  
Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4500 euros

Direction de l'Aménagement Urbain

**Rapporteur** : M. LE FAOU Michel

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/5183 - SOUTIEN AU LANCEMENT PAR LA RENAISSANCE DU VIEUX-LYON D'UNE "AIDE AU PETIT PATRIMOINE" - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 4500 EUROS (DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Fondée en 1946, l'association Renaissance du Vieux Lyon a fortement contribué par son action à sauver trois quartiers anciens de notre ville (Saint Paul, Saint Jean, Saint Georges) menacés de disparition au lendemain de la seconde guerre mondiale et plus particulièrement, à la fin des années 1950, à l'occasion de projets de rénovation urbaine du centre-ville.

En outre, et sur ce thème de la préservation de l'histoire patrimoniale et urbaine de Lyon, l'action particulièrement tenace de cette association a été, pour une large part, à l'origine de la création des secteurs sauvegardés, en 1964, et de l'inscription par l'UNESCO du site historique de Lyon sur la liste du Patrimoine mondial, dont nous avons fêté le vingtième anniversaire en 2018.

Suite à un legs, l'association s'est lancée dans un projet ambitieux d'aide au petit patrimoine. Ce dispositif, qui se veut incitatif, viendra en appui financier aux propriétaires qui souhaitent se lancer dans la sauvegarde de heurtoirs, impostes et autres éléments de sculpture ou de ferronnerie qui disparaissent à la faveur de grandes opérations de restauration.

Ces éléments devront être visibles du grand public. Le périmètre d'action ne se limitera pas au Vieux-Lyon mais comprendra l'ensemble du site historique.

Le budget global que l'association Renaissance du Vieux-Lyon souhaite y consacrer s'élève à 205 000 € étalé sur plusieurs années.

L'association demande un soutien de la Ville pour lancer le dispositif et le faire connaître des bénéficiaires potentiels (propriétaires, bailleurs...).

Dans ces conditions et compte tenu du rôle passé et présent de cette association et de son implication permanente à ses côtés, la Ville de Lyon souhaite soutenir cette action en lui attribuant une subvention de 4 500€

Pour l'année 2019, l'association « Renaissance du Vieux Lyon » a bénéficié d'une subvention de 5 336 € par la délibération du Conseil municipal n° 2018/4381 du 17 décembre 2018.

Vu la délibération du Conseil municipal n 2018/4381 du 17 décembre 2018 ;

Oui l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

**DELIBERE**

- 1- Une subvention de fonctionnement est allouée à l'association Renaissance du Vieux-Lyon précitée, pour un montant global de 4 500 €
- 2- La dépense en résultant, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, sur la ligne de crédit 41375, nature 6574, fonction 820, opération AMENA01, opération nature AMENSUB.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Michel LE FAOU